

**Séminaire**

**Face au**

# **changement climatique**

**les services de l'État  
se mobilisent**

**Ajaccio**  
**24 mai 2016**

**Palais des Congrès**

**8h30**

**Contacts et informations :**  
[cop21corse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cop21corse@developpement-durable.gouv.fr)



PREFECTURE DE CORSE

**Le livret  
du séminaire**

**Vos ateliers de connaissances**

**1<sup>er</sup> :**

**2<sup>ème</sup> :**

**3<sup>ème</sup> :**

**Votre atelier de production :**

## Le Mot du Préfet de Corse

L'année 2015 a été la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle planétaire depuis le début des relevés météorologiques ; avril 2016 a été le mois d'avril le plus chaud jamais enregistré et le douzième mois consécutif où le record de température est battu.

Face à cette accélération et à l'urgence climatique, les dirigeants du monde entier ont été appelés, une nouvelle fois, à s'emparer de ce problème lors de la COP 21 qui s'est tenue à Paris en décembre dernier. Un accord universel et ambitieux y a été signé, pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C, et s'efforcer de la limiter à 1,5°C. L'enjeu est de réduire significativement les impacts et les risques liés au changement climatique.

Les scientifiques ont démontré que pour rester dans la limite d'un réchauffement de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle, il est nécessaire de laisser les 4/5e des ressources de pétrole, de charbon, et de gaz dans le sous-sol terrestre. Le président de la République François Hollande l'a lui-même rappelé avant la COP21<sup>1</sup> : "Un accord sur le climat signifie renoncer à utiliser 80 % des ressources d'énergies fossiles facilement accessibles et dont nous disposons encore".

Pour rester en deçà d'une hausse de +2°C, nous disposons d'une vingtaine d'années pour nous passer de pétrole, de charbon et de gaz, mais seulement une dizaine pour atteindre l'objectif de +1,5°C.

### **C'est tout l'enjeu de la transition énergétique et écologique.**

Pour relever ce défi, l'action publique doit s'exercer à tous les niveaux. Je souhaite initier un nouveau sens à l'action de l'État : tous les métiers de l'ingénierie, des fonctions support ou juridiques, doivent contribuer à atteindre le double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique, en mettant en œuvre des politiques publiques cohérentes et concertées.

En Corse, celle-ci est déjà soutenue financièrement à travers le Contrat de Plan État Région et a été confortée par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, élaborée conjointement par l'État et la Collectivité territoriale de Corse et approuvée par décret du 17 décembre 2015.

Par ces outils, l'État soutient des mesures d'atténuation : le développement des énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de la demande en énergie à travers l'isolation des bâtiments ou le développement des transports en commun.

Les services de l'État, dans leurs missions régaliennes comme celles d'accompagnement des acteurs locaux, doivent être attentifs au renforcement des capacités d'adaptation du territoire. Citons par exemple la relocalisation de l'économie (économie circulaire, circuits courts des filières bois, bâtiment, agro-alimentaire...) ou encore le recours au génie écologique pour augmenter la résilience face aux risques naturels ou l'autonomie alimentaire (restauration des ripisylves et zones humides, agro-écologie).

Enfin, l'État doit être exemplaire. Les actions déjà engagées doivent être poursuivies. Nous devons veiller à toujours progresser pour assurer la transition énergétique et écologique du fonctionnement de l'État.

La Corse est vulnérable face au changement climatique. Son patrimoine naturel terrestre et marin exceptionnel, ses forêts, ses ressources en eau sont fragiles. Mais elle dispose aussi d'énergies renouvelables et d'un fort capital humain, sur lequel elle peut s'appuyer pour concilier des enjeux du développement et de la modération.

Le nombre d'inscrits à cette journée interministérielle témoigne de l'intérêt porté à la transition énergétique et écologique, à la hauteur de l'enjeu de mobilisation. Je serai attentif aux échanges et aux conclusions de ce séminaire, qui contribuera à la nouvelle stratégie de l'État en Corse.

*Le préfet de Corse*

**Bernard Schmeltz**

<sup>1</sup> Discours au [Sommet des consciences](#), le 21 juillet à Paris

## Retour sur la COP21 : l'accord de Paris en 6 points

**Ambition.** Le texte prévoit de "contenir" la hausse moyenne de la température du Globe "nettement en dessous de 2°C" par rapport aux niveaux pré-industriels. Il ajoute qu'il faut "poursuivre l'action menée" pour limiter la hausse à 1,5°C, "étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques". Cet objectif doit être atteint "conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents". A noter qu'une décision prise dans le cadre de la convention climat "invite" le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) à publier en 2018 un rapport dédié aux impacts associés à une hausse des températures supérieure à 1,5°C et (surtout) aux trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) permettant de rester sous ce seuil.

**Atténuation.** Le pic mondial des émissions de GES doit être atteint "dans les meilleurs délais" et elles devront ensuite décliner "de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle".

**Engagements.** Le projet prévoit que les Etats remettent des contributions nationales sur une base quinquennale. Ces engagements devront "[représenter] une progression" et "[correspondront] à [leur] niveau d'ambition le plus élevé possible", tout en respectant les principes des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives des Etats. La première contribution doit être remise lors de la ratification de l'accord. Le texte différencie les engagements des pays : les pays développés "continuent de montrer la voie" en s'engageant à réduire leurs émissions en valeur absolue sur l'ensemble de leur économie.

Les pays en développement "devraient" continuer à améliorer leurs engagements et sont "encouragés" à progresser vers des objectifs de réduction ou de limitation de leurs émissions couvrant l'ensemble de leur économie. En contrepartie, ils recevront un soutien financier. Les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires seront libres de contribuer quand et comme ils le souhaitent.

Un bilan global des contributions et de leur mise en œuvre sera fait régulièrement, d'abord en 2018 dans le cadre d'un dialogue facilité, puis tous les cinq ans à partir de 2023, afin d'aider les Etats dans la révision de leur contribution. Une décision, prise dans le cadre de la convention-cadre, "engage" les Etats qui ont remis un INDC couvrant la période 2020-2025, comme les Etats-Unis, à présenter avant 2020 une nouvelle contribution pour la période allant jusqu'à 2030.

**Financements.** Le texte différencie les obligations des pays riches de l'aide volontaire apportée par les pays en développement. Le projet stipule que les pays développés doivent apporter des ressources financières pour soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation des pays en développement. Ils "devraient" continuer à prendre la tête de ce soutien financier en apportant des fonds issus d'"un large éventail de sources", quelles soient publiques ou privées.

Les pays développés doivent communiquer tous les deux ans des "informations à caractère indicatif" sur la quantité et la nature des fonds disponibles pour assurer la prédictibilité et "des informations transparentes et cohérentes" sur le volet public du financement. L'état des lieux de la mise en œuvre de l'accord et des contributions des Etats, qui sera réalisé régulièrement à partir de 2023, en tiendra compte. Quant aux autres pays, ils peuvent contribuer à ces financements "à titre volontaire". Une décision prise dans le cadre de la convention prévoit de définir un nouvel objectif applicable à partir de 2025. Ce nouveau montant doit être supérieur au "plancher de 100 milliards de dollars".

Le projet précise que la mise à disposition de l'aide financière "devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables". Enfin, le Mécanisme financier de la convention-cadre et ses entités opérationnelles constitueront le dispositif de mise en œuvre de l'aide financière. La distribution de l'aide devra permettre "l'accès effectif aux ressources financières par le biais de procédures d'approbation simplifiées".

**Adaptation.** Alors que l'adaptation était jusqu'à maintenant considérée comme un enjeu local, le texte valide un "objectif global" de renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience et de réduction de la vulnérabilité. Il s'agit d'"un problème mondial qui se pose à tous, comportant des dimensions locales, infranationales, nationales, régionales et internationales", quel que soit le niveau de réduction des émissions atteints. Les impacts subis par les pays en développement sont au cœur du dispositif et dépendent "de l'appui et de la coopération internationale". Comme pour l'atténuation, le projet prévoit que les Etats communiquent leurs plans d'adaptation et stipulent, notamment, leurs besoins de soutien. Cette communication peut être incluse dans les engagements d'atténuation ou être présentée indépendamment.

**Pertes et dommages.** Le texte recommande "d'éviter et de réduire au minimum" ces pertes irréversibles associées à des événements climatiques extrêmes ou à des évolutions climatiques lentes. Pour cela, il prévoit de développer des approches pour réduire ces pertes. Mais une décision prise dans le cadre de la convention climat fixe les limites : cette reconnaissance "ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation". Le Mécanisme international de Varsovie (MIV), dont l'objet est d'étudier les réponses que pourrait apporter la communauté internationale face à ces impacts climatiques irréversibles, est chargé de mettre en œuvre ces dispositions.

*Extrait d'un article d'Actu environnement en ligne*  
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/projet-accord-final-paris-climat-cop21-25874.php4>

## Quelques chiffres et analyses issus de la PPE Corse

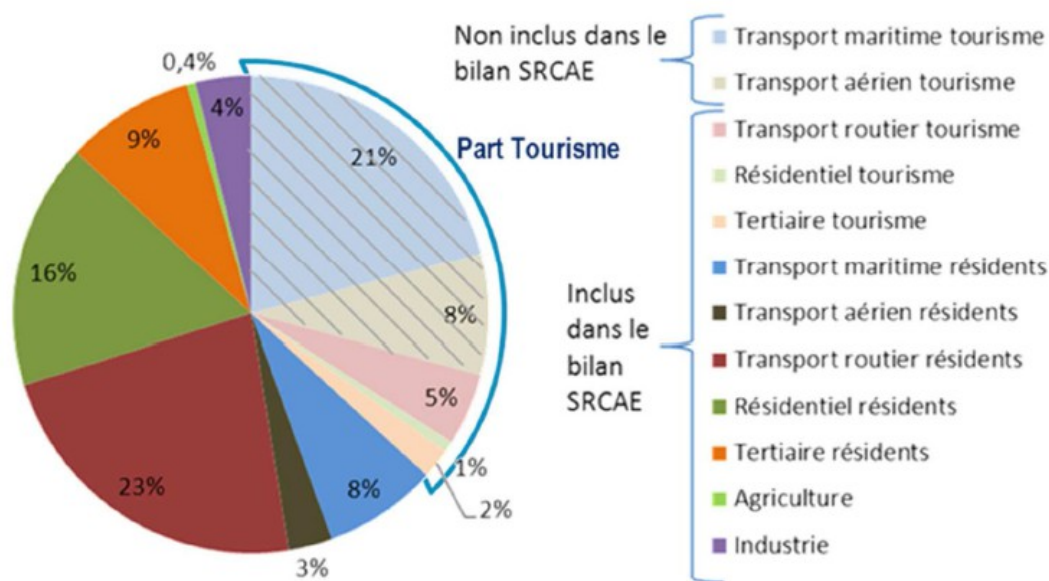
**La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, élément fondateur de la transition énergétique pour la Corse, est destinée à préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et orienter les travaux des acteurs publics. La PPE a été co-construite par l'État et l'Assemblée de Corse en décembre 2015, suite à l'adoption de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La pleine réalisation du scénario prévu par la PPE devra induire des investissements de près de **3,1 milliards d'euros sur la période 2016-2023**.

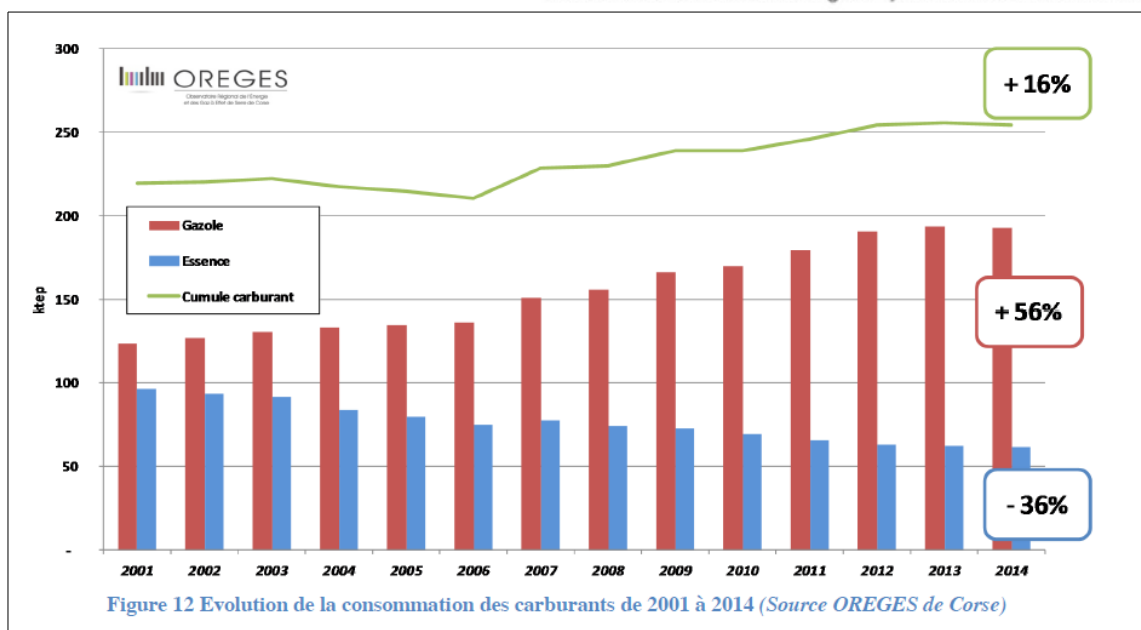
La PPE de la Corse établit les conditions permettant entre 2016 et 2023, par rapport à l'existant en 2015 :

- 1) **d'augmenter de + 200% les gains d'efficacité énergétique** (rénovation de l'habitat, éclairage public)
- 2) **de faire progresser de 40% les énergies renouvelables thermiques** qui concourent à l'efficacité énergétique du territoire (bois énergie, solaire thermique)
- 3) **d'augmenter la part des ENR électriques de 50% sur 2015-2023**, permettant d'atteindre l'objectif des 40% d'ENR électriques (éolien, biomasse, solaire, études de faisabilité d'aménagements hydrauliques multi-usages...)
- 4) **de sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse**
- 5) **de s'inscrire pleinement dans les objectifs de la loi en matière de transports** (dont le développement des bornes électriques)

Répartition des consommations d'énergie finale en Corse en incluant les consommations des touristes pour se rendre en Corse en transports aériens et maritimes



Source : ARTELIA Climat Energie d'après le Bilan 2008 ADEME-OEC



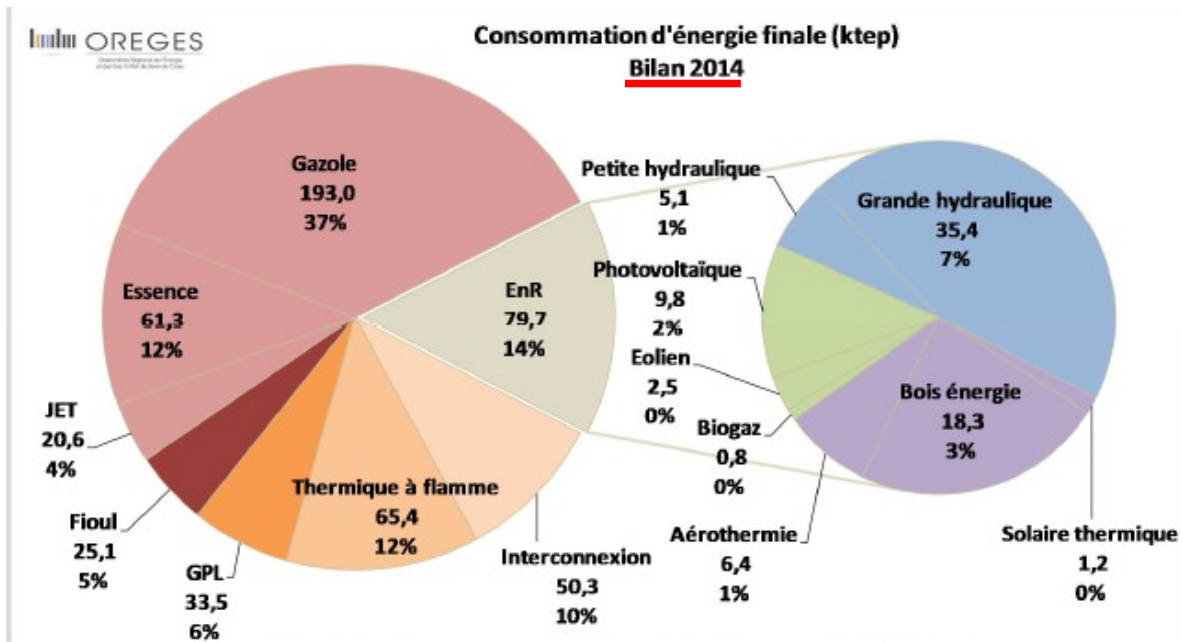
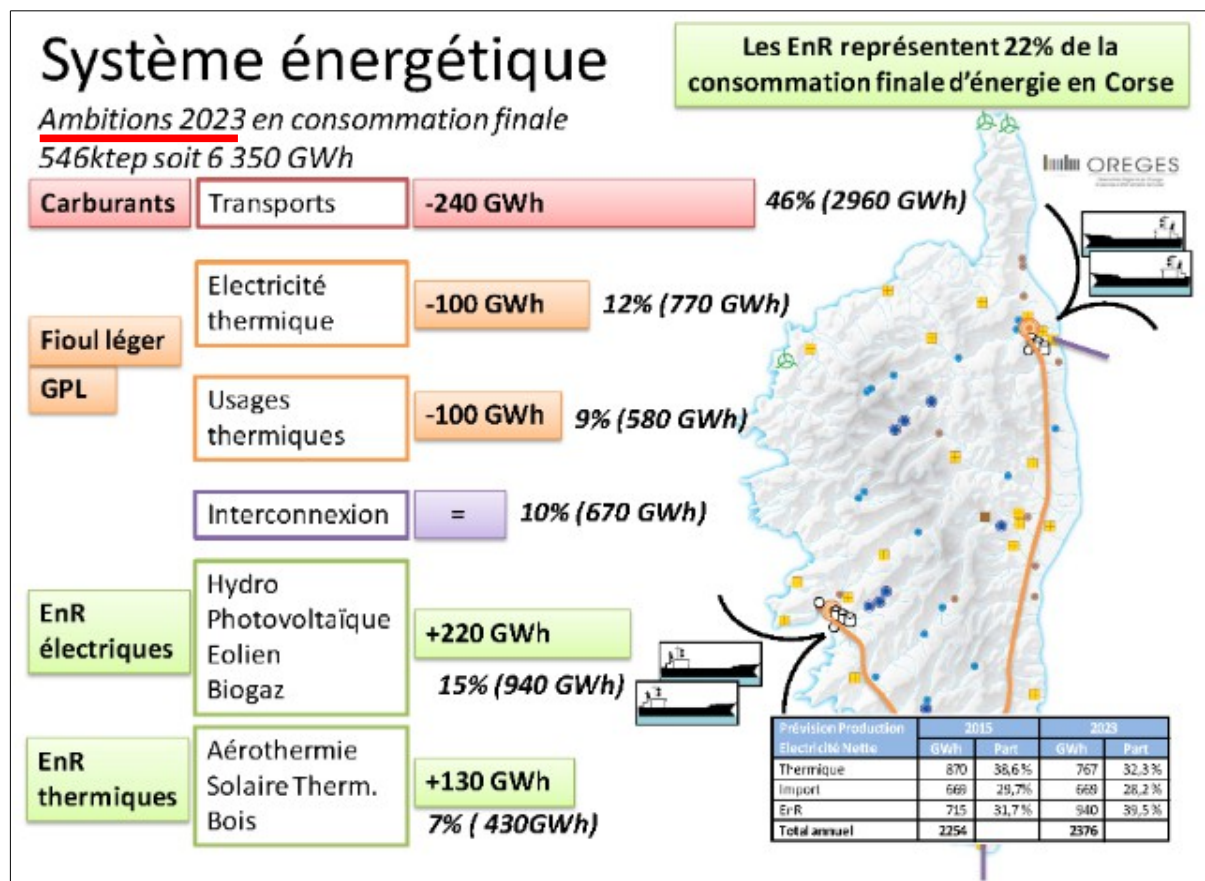


Figure 2 Bilan 2014 des consommations d'énergie finale (Source OREGES de Corse)  
Hors consommation des transports aériens et maritimes des touristes

Le bilan en énergie finale se chiffre à hauteur de 528 000 tep répartie comme suit :

- Produits pétroliers (transport) : 54 %
- GPL et Fioul (Chauffage): 11 %
- Centrales thermiques : 13 %
- Interconnexions : 10 %
- EnR électriques : 10 %
- EnR thermiques : 5 %

Trépied du système électrique (33%)



A ce jour, le bilan du programme 2007-2013 établi par l'OREGES de Corse permet d'estimer un gain énergétique de plus de 115 GWh dans la dernière année du programme et une réduction des émissions annuelles de près de 67 ktep CO<sub>2</sub>.

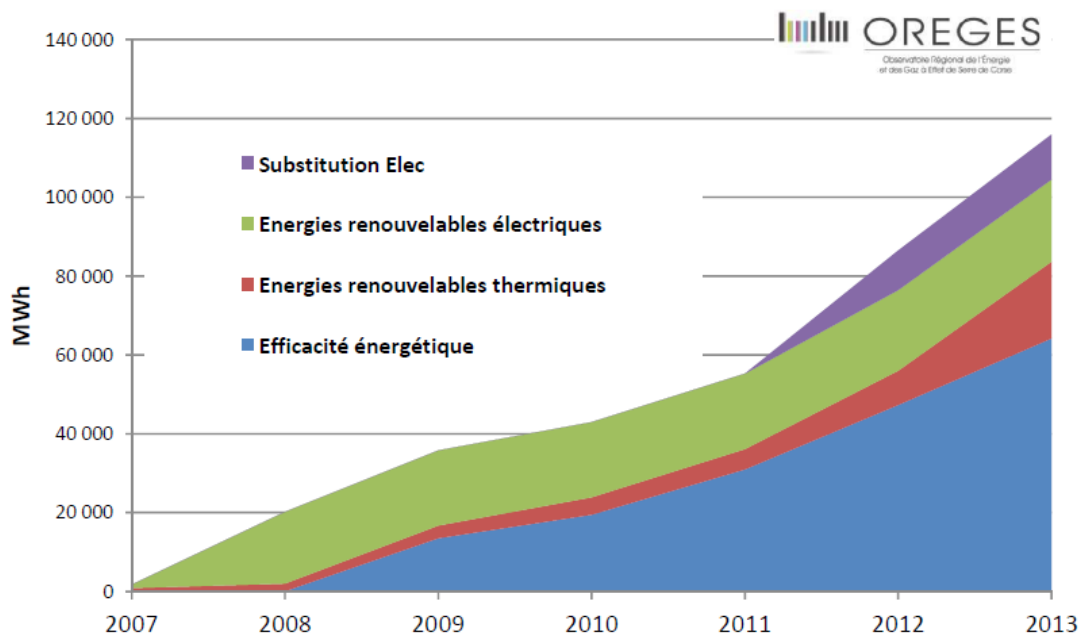


Figure 17 Bilan énergétique du Plan EnR-MDE 2007-2013 (Source OREGES de Corse)

Le diagramme ci-dessous rappelle les objectifs ambitieux fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie **SRCAE de la Corse** voté en 2013

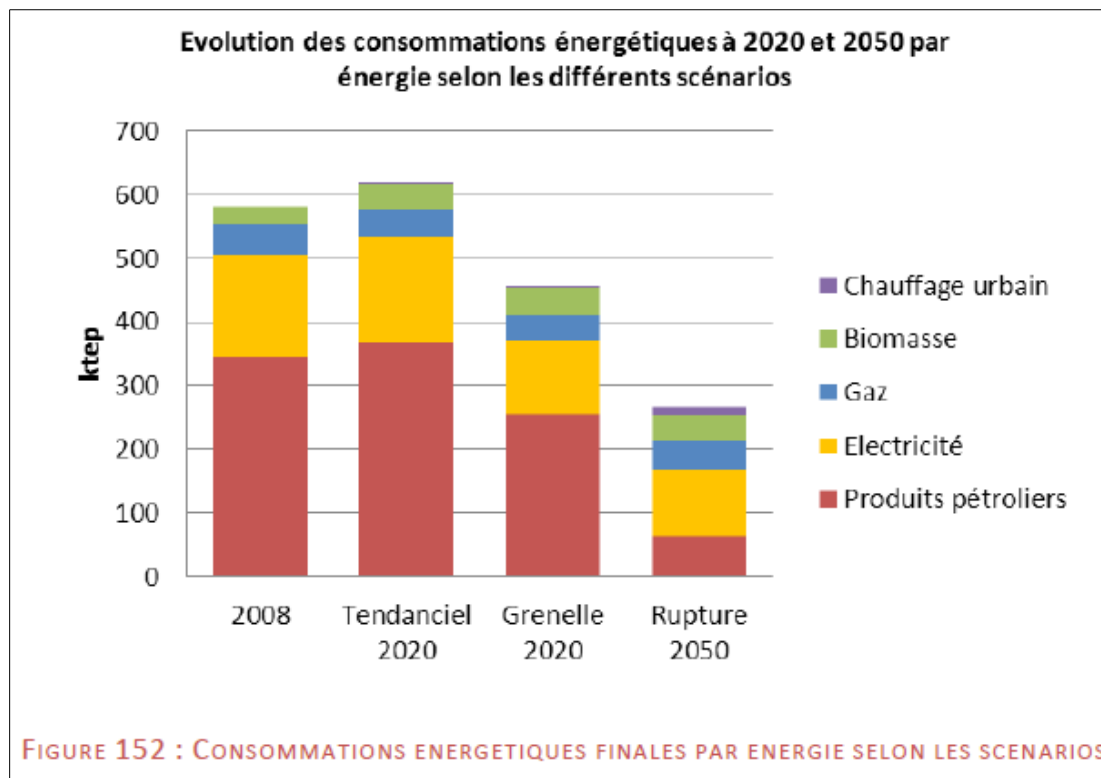


FIGURE 152 : CONSOMMATIONS ENERGETIQUES FINALES PAR ENERGIE SELON LES SCENARIOS

# Programme

## **8h30 : Accueil des participants**

## **9h00 : Ouverture de la journée**

Monsieur le Préfet de Corse, Bernard Schmeltz

Monsieur Francis Rol-Tanguy, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable

Madame Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable

## **9h30 : Plantons le décor**

Patrick Rébillout (*Ingénieur météorologiste - Météo France Ajaccio*)

Antoine Orsini (*Hydrobiologiste - Université de Corte*)

présenteront le changement climatique en Corse et ses conséquences d'ores et déjà perceptibles, suivie d'une séance de questions/réponses

## **10h40 : Ateliers de connaissances**

Quels sont les leviers de l'État pour mieux prendre en compte le changement climatique ?

## **12h45 : Un territoire déjà en transition : Loos-en-Gohelle en vidéo**

## **13h00 : Déjeuner**

## **14h00 : Intervention** de Madame Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable

## **14h15 : Ateliers de production**

6 ateliers, 6 thèmes pour mener un diagnostic sur le thème abordé et consolider les liens inter-services

## **16h15 : Restitution active**

## **16h45 : Conclusion et perspectives**

## **17h30 : Fin de la journée**



## **Les Ateliers de Connaissances**

Ces ateliers visent à apporter aux participants des connaissances sur les enjeux, les bases réglementaires, les moyens financiers et humains de l'État... dans un de ses domaines d'action lié au changement climatique. Après 30 minutes d'exposé, 10 minutes seront dédiées aux questions/réponses.

Chaque participant pourra aborder 3 sujets, au choix parmi :

### **A- Les lois prenant l'agriculture et la forêt comme vecteur d'action contre le changement climatique : la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt et la loi de transition énergétique.**

Vincent Dameron (MAAF) et Loïc Cheoux-Damas, Philippe Thomas et Grégory Langlois (DRAAF)

### **B- Énergies renouvelables**

Mathieu Desinde (DREAL) et Christophe Legrand (ADEME)

### **C- La rénovation énergétique du bâtiment en Corse**

Virginie Bollini (ADEME) et Thomas Belo (DREAL)

### **D- Aménagement du territoire**

Lætitia Marchal et Alexandra Santoni (DDTM2B)

### **E- La commande publique ; un levier pour la politique de lutte contre le réchauffement climatique**

Magali Cléret (DREAL)

### **F- Éducation/Formation à l'environnement**

Mélanie Deminati-Valiani et Dominique Pivron (DDCSPP2A)

### **G- Gestion de l'eau : gérer les conflits d'usage en période de sécheresse**

Maélys Renaut (DDTM2B)

### **H- Les écosystèmes, solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

Virginie Vincenti et Elodie Texier (DREAL)

### **I- Changement climatique et risques naturels en Corse**

Pascal Vardon (DDTM2B)

### **J- La séquence Éviter, réduire, compenser, une démarche pour des projets intégrant les enjeux environnementaux**

Brigitte Dubeuf (DREAL)

## Les Ateliers de Production

Ces ateliers de 2 heures visent à **mener un diagnostic** co-construit sur le thème abordé et à **consolider les liens inter-services**. Ils seront introduits et illustrés dès le début de l'atelier par un cas concret local.

Le groupe, guidé par une grille d'animation et d'analyse, produira un poster :

- synthétisant les échanges : *les enjeux pour l'État, les leviers et les freins, les besoins des agents, les liens à (re)tisser entre administrations ou avec les acteurs du territoire...*
- et proposant des actions à mener afin d'engager les services de l'État vers la transition énergétique et écologique.

### I- Comment l'État peut-il favoriser l'utilisation de la biomasse et des biomatériaux locaux ?

Filière forêt Corse, déchets verts, boues d'épandages, carrières... L'île ne manque pas de ressources pour réduire sa consommation d'énergies fossiles ou pour utiliser des matériaux locaux. Comment l'État peut faciliter et inciter à de nouveaux modes de consommation, en développant l'économie locale et l'économie-circulaire en Corse, dans un cadre de gestion durable des ressources ?

**Le cas concret** : Exemple d'une Chaufferie à bois à Cozzano, présenté par Christophe Legrand (ADEME)

### II- Quel positionnement pour un État facilitateur en matière d'aménagement et d'urbanisme ?

Les documents d'aménagement devraient permettre la synthèse de nombreux enjeux et d'optimiser la consommation des terres et d'énergies (transports, réseaux...). Comment sortir du court-terme et de l'opportunisme pour un aménagement et un développement durable de la Corse ? Comment l'État peut-il agir pour voir émerger des projets conduisant véritablement à la transition énergétique et écologique ?

**Le cas concret** : PLU et Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte présenté par Jean-Noël Larre (DDTM2A)

### III- Comment sensibiliser, mobiliser et accompagner les territoires pour des projets de développement pertinents face au changement climatique ?

Les projets, de toutes échelles, reçus par l'administration n'intègrent pas toujours le changement climatique et sont même parfois en contradiction avec les objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre, ou encore, peu adaptés aux futures conditions climatiques. Comment atteindre les porteurs (acteurs locaux, élus, regroupements) pour voir émerger des projets plus cohérents ?

**Le cas concret** : Exemple de l'Appel à projet Territoire à énergie positive et pour la croissance verte présenté par Caroline Bardi (DREAL)

#### **IV- État exemplaire et circuits courts : comment les restaurants scolaires et administratifs peuvent contribuer à développer l'agriculture locale (et bio) ?**

Les plans Administration exemplaire existent depuis plusieurs années : ils doivent permettre une réduction des flux d'énergie (économie, covoiturage...) et de matière (déchets). La commande publique est un autre levier très efficace de l'État, qui peut inciter des acteurs à modifier leurs pratiques ou à relocaliser l'économie. Dans une île qui importe une très grande partie de son alimentation, soutenir l'agriculture durable et locale est une piste sérieuse vers l'autonomie alimentaire de la Corse.

**Le cas concret** : le restaurant du Lycée agricole de Borgo, présenté par Nicolas Bourgeois (EPL de Borgo)

#### **V- Comment l'État peut contribuer à améliorer la résilience aux risques dans les zones urbanisées ?**

Risques inondation, submersion et incendie sont susceptibles d'être plus conséquents à l'avenir. L'aménagement des zones urbaines existantes ou futures pour réduire leur vulnérabilité et augmenter leur capacité à supporter ces chocs et à retrouver rapidement leur fonctionnalité (résilience) est un enjeu à décliner concrètement sur le terrain : comment faire ?

**Le cas concret** : la rénovation urbaine et des travaux des exutoires des Cannes et Salines, à Ajaccio présenté par Patrick Alimi (DDTM2A)

#### **VI- Comment concilier les « injonctions contradictoires » et assurer le développement des énergies renouvelables ?**

Le développement des parcs photovoltaïques, des éoliennes, des usines (micro)hydro-électriques... doit intégrer les autres enjeux environnementaux que ceux du climat, citons par exemple le maintien des continuités écologiques, la préservation des paysages ou du patrimoine culturel et bâti... Comment l'État peut concilier et s'organiser pour atteindre les objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables tout en respectant les réglementations existantes ?

**Le cas concret** : la micro-centrale du Tavignano, présenté par Eric Genoud (DDTM2B )

## Atelier de connaissances A

### Les lois prenant l'agriculture et la forêt comme vecteur d'action contre le changement climatique : la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt et la loi de transition énergétique.

#### **Intervenants référents / Structure**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Corse :

Loïc CHEOUX DAMAS / [loic.cheoux-damas@agriculture.gouv.fr](mailto:loic.cheoux-damas@agriculture.gouv.fr) / chef du service régional Agriculture et Forêt (SRAF) / 04.95.51.86.87

Philippe THOMAS / [philippe.thomas01@agriculture.gouv.fr](mailto:philippe.thomas01@agriculture.gouv.fr) / responsable du pôle Territoire au SRAF / 04.95.51.86.64

Grégory LANGLOIS / [gregory.langlois@agriculture.gouv.fr](mailto:gregory.langlois@agriculture.gouv.fr) / chargé de mission Programme National pour l'Alimentation au service régional de l'alimentation (SRAL) / 04.95.51.86.71

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Vincent DAMERON / [vincent.dameron@agriculture.gouv.fr](mailto:vincent.dameron@agriculture.gouv.fr) / chargé de mission changement climatique au bureau changement climatique et biodiversité à la sous-direction performance environnementale et valorisation des territoires (SDPE) de la DGPE / 01.49.55.57.36

#### **Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique**

En Corse, en 2008, le secteur agricole représente 10 % des émissions de gaz à effet de serre (principalement des GES non énergétiques) contre 21 % au niveau national (IC 45 ; source CITEPA) et 13,5 % au niveau mondial, hors forêt/déforestation. [Source : Schéma Régional Climat-Air-Énergie de la Corse / SRCAE 2013]. Cette faible contribution du secteur agricole au changement climatique est cependant à relativiser par la modestie du niveau d'autosuffisance alimentaire de l'île. La contribution de la Corse à la séquestration de carbone peut être considérée par le fait que l'île est couverte à 68 % de forêts et autres terres boisées. La Corse bénéficie d'un patrimoine forestier exceptionnel par son abondance, sa diversité et sa qualité alors que le constat général est fait que l'exploitation de cette forêt pourrait largement être optimisée. L'uniformisation et le vieillissement de ces milieux représentent ainsi un facteur de risque non négligeable.

Le changement climatique risque de provoquer :

- Une augmentation de l'évapotranspiration avec augmentation globale de la consommation en eau d'irrigation donc générer un besoin de gestion renforcée de la ressource en eau,
- Des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes et une répartition moins régulière des précipitations qui nécessitent la recherche et le développement de systèmes de production plus résilients, notamment en assurant une meilleure autonomie fourragère par le développement des surfaces pastorales et l'accès aux ressources spontanées du territoire,
- Une modification progressive de biotopes pouvant impacter la biodiversité
- Un accroissement du risque incendie, déjà élevé
- Une forte exposition aux risques sanitaires (épizootie, calamités)

#### **Présentation des dispositifs existants**

##### **1. LOIS / CODES**

##### **1. La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) :**

=> dans le code rural et de la pêche maritime :

Elle cite l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique comme finalité de la politique en faveur de l'agriculture, dès son premier article. Les moyens d'action passent par le projet agro-écologique dont les divers plans permettent d'agir : méthanisation, Agriculture Biologique, agro-foresterie, enseigner à produire autrement, semences, protéines végétales... Parallèlement, un outil est créé : le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

=>  **dans le code forestier :**

Elle précise les orientations de la politique forestière en citant l'adaptation des forêts au changement climatique ainsi que l'optimisation du stockage du carbone dans les forêts et le bois. Elle crée également un outil : le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier. La gouvernance de la filière est renouvelée avec la création d'une commission régionale de la forêt et du bois (en remplacement de la commission de la forêt et des produits forestiers) intégrant de nouveaux membres notamment dans le domaine de l'énergie (bois énergie, ADEME) et l'établissement d'un programme régional de la forêt et du bois.

## **2. La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**

Elle instaure la stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone (stratégie bas-carbone : SNBC). La SNBC comporte un volet agricole et un volet forestier qui fixent les grands objectifs et le chemin permettant d'atteindre les engagements de réductions de GES à l'horizon 2030 et 2050.

Pour ces deux lois, il n'y a pas de contraintes législatives directement liées au climat mais une politique incitative en faveur d'un changement de modèle de production agricole, d'une approche plus collective, d'une alimentation durable, de qualité et de proximité et un développement forestier intégrant une approche plus complète de la filière forêt – bois.

**3. La politique agricole commune (PAC)** prend également en compte le changement climatique à travers le premier pilier (verdissement), le deuxième pilier (mesures agro-environnementales et climatiques : MAEC) et la conditionnalité de certaines aides.

Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> pilier, le principe et le montant du verdissement sont édictés dans le règlement européen alors que les modalités d'application sont fixées à Paris. Il s'agit surtout d'éviter les excès (en matière environnementale) d'une trop grande intensification de l'agriculture et de légitimer cette politique (et son budget) auprès de l'opinion publique.

Quant aux mesures agro-environnementales et climatiques, elles sont définies par l'autorité de gestion du FEADER (CTC/ODARC) et permettent de compenser les coûts supplémentaires ou les manques à gagner liés à un mode de production plus respectueux de l'environnement.

## **2. PLANIFICATION**

Le projet agro-écologique pour la France regroupe plusieurs plans, dont certains pré-existaient, ayant des objectifs à plus ou moins long terme :

- le plan Ecophyto a l'objectif de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en agriculture et zones non agricoles à l'horizon 2025,
- le programme Ambition Bio 2017 mis en place en 2013 s'est fixé un objectif de doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 avec un développement continu et durable de la consommation
- le plan azote / méthanisation (EMAA : énergie, méthanisation, autonomie, azote) privilégie une approche territoriale et prévoit de développer 1 000 méthaniseurs à la ferme à l'horizon 2020 (contre 90 en 2012),
- le plan apiculture durable,
- le plan d'action « Semences et agriculture durable » visant à promouvoir et pérenniser la protection de la biodiversité cultivée, informer, permettre l'accès au marché, évaluer, adapter les procédures... (7 axes et 30 actions),
- le plan protéines végétales pour la France 2014-2020, accroché à la PAC, par des aides couplées aux cultures riches en protéines, aux semences fourragères ou visant à améliorer l'autonomie alimentaire des élevages,
- le plan Ecoantibio qui vise à réduire les risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire par une réduction, en 5 ans (2012 - 2017), de 25 % de l'usage des antibiotiques,

→ « Enseigner à produire autrement », vise à faire entrer les principes de l'agro-écologie dans les programmes de l'enseignement agricole et à renforcer les liens entre l'enseignement et les exploitations agricoles et ateliers pédagogiques des établissements d'enseignement.

En matière d'alimentation, la LAAAF envisage la conclusion de « projets alimentaires territoriaux » afin d'encourager les actions répondant à la fois au plan national de l'alimentation (développement des circuits courts, de la proximité, des signes de qualité, ...) et aux plans régionaux d'agriculture durable, ici le PADDUC.

Enfin, en matière forestière notamment, le schéma régional Climat-Air-Energie (SRCAE) contient des orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, ainsi que, par zones géographiques, des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

Parallèlement, un contrat de filière (filiale forêt – bois) a été signé en décembre 2014, à l'échelle nationale, et a vocation à être décliné dans les programmes régionaux de la forêt et du bois instaurés par la LAAAF.

### **3. MOYENS**

#### ***Les outils financiers***

Le verdissement de la PAC mobilise 30 % du premier pilier (FEAGA), soit, en Corse, un montant annuel de l'ordre de 60 €/ha. Aucun agriculteur de Corse ne devrait être écarté de ce paiement vert.

Quant à la politique agro-écologique du MAAF, celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du budget d'intervention du MAAF. Elle s'appuie essentiellement sur les aides des programmes de développement rural (en Corse, le PDRC) et d'une réorientation de quelques enveloppes nationales ; CASDAR et programme 154. Il s'agit donc d'une politique pour laquelle l'adhésion de la région est une condition importante de réussite. Une priorisation des projets est possible.

En matière forestière, à côté des aides des programmes de développement rural (en Corse, le PDRC), le MAAF a institué le fonds stratégique de la forêt et du bois, alimenté par le budget de l'État ainsi que par les indemnités équivalentes aux travaux de reboisement ou d'amélioration sylvicole relevant de la procédure de compensation au défrichement.

Un fonctionnement par appel à projet (2017) doit permettre de mobiliser davantage de crédits.

#### ***Les ressources humaines***

La mise en œuvre de la PAC est organisée à l'échelle départementale et les déclarations de surfaces comme les demandes d'aide du 1<sup>er</sup> pilier sont déposées et instruites en DDTM, dans les services d'économie agricole.

Les autres dispositions (agro-écologie, programmes régionaux forêt – bois) relèvent de l'échelle régionale (DRAAF). Une collaboration avec l'office national des forêts (ONF) et le centre régional de la propriété forestière (CRPF) est nécessaire.

### **4. AUTRES ACTEURS**

La Collectivité Territoriale de Corse est le partenaire privilégié en matière de gouvernance comme de financement.

L'ODARC, service instructeur de l'essentiel des mesures du PDRC, est également incontournable.

Enfin, les organismes consulaires que sont les chambres d'agriculture sont des relais importants dans le domaine agricole.

Dans le secteur forestier, c'est l'interprofession Legnu Vivu qui joue ce rôle, surtout pour la partie aval de la filière.

# Atelier de connaissances B

## Les énergies renouvelables (EnR)

### **Présentations de(s) intervenant(s)-animateur(s)**

Christophe LEGRAND, ingénieur énergie à l'ADEME

[christophe.legrand@ademe.fr](mailto:christophe.legrand@ademe.fr)

Matthieu DESINDE, chef de l'unité énergie climat à la DREAL

[matthieu.desinde@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matthieu.desinde@developpement-durable.gouv.fr)

### **Les différentes sources d'énergie renouvelable**

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables. On recense à ce jour 5 grands types de sources d'énergie renouvelable :

- l'énergie éolienne
- l'énergie solaire (thermique / thermodynamique / photovoltaïque)
- l'énergie hydraulique des cours d'eau et de la mer
- l'énergie issue de la biomasse (biogaz, bois ...)
- l'énergie géothermique

### **Les enjeux des énergies renouvelables**

Les sources d'énergies renouvelables constituent un volet important des bilans énergétiques du futur, à la fois pour des raisons de sécurité d'approvisionnement, de sécurité environnementale (CO2 et déchets) et de développement local. Les énergies renouvelables sont au cœur des controverses sur l'avenir énergétique du monde (importance des réserves fossiles, place du nucléaire, crédibilité du stockage du CO2, ampleur des actions de maîtrise de la demande, etc.)

Les enjeux de la transition énergétique sont donc cruciaux : lutte contre le changement climatique, indépendance énergétique et réduction des importations d'énergies fossiles, mais aussi nouvelle croissance économique, nouveaux emplois.

### **Les outils de développement des énergies renouvelables**

Sur le plan géographique, la France est privilégiée : **2<sup>ème</sup> gisement de vent** derrière la Grande Bretagne, **5<sup>ème</sup> pays d'Europe en matière d'ensoleillement**, **abondante ressource hydraulique**, **importante surface forestière**, **2<sup>ème</sup> Zone Économique Exclusive maritime mondiale**, juste derrière les États-Unis, **nombreux gisements géothermiques**.

À cela s'ajoute à un certain nombre d'outils de programmation (SRCAE, S3REnR) et d'outils incitatifs financiers au développement des EnR (voir infra).

## ***Le contexte réglementaire***

Rappelons que lors de la signature du « paquet Énergie Climat 2020 » de l'Union européenne adopté en Janvier 2008, la France avait établi sa feuille de route avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation du pays. Cet objectif avait été inscrit dans les lois Grenelle 1 et 2 et sa déclinaison par filière dans la programmation pluriannuelle des investissements.

Plus récemment, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le texte doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Enfin, des dispositions propres à l'installation de production d'électricité (ou de chaleur) à partir de ces énergies renouvelables existent au travers notamment des Codes de l'Environnement et de l'Énergie afin de préserver leur impact environnemental et d'encadrer leur production/utilisation.

## ***Les moyens financiers à disposition***

Les sources d'énergies renouvelables ont bénéficié depuis 1998 de plusieurs dispositions nouvelles favorables à leur développement après une décennie de mise à l'écart due notamment à l'ampleur d'un programme électronucléaire non affecté par les préoccupations nouvelles liées aux émissions de CO<sub>2</sub>.

Le développement des énergies renouvelables bénéficie d'un soutien de l'État soit en amont dans le domaine de la recherche et développement, soit en phase d'industrialisation en soutien à la demande et au déploiement commercial (par exemple par le biais de tarifs d'achats, d'appels d'offres ou de dispositifs fiscaux). Le choix entre les différents outils de soutien dépend de la maturité technologique, de la compétitivité et des retombées en termes de valeur ajoutée en France et en Europe, au regard des caractéristiques de la chaîne de valeur de chaque énergie et de nos avantages comparatifs.

Ces dispositifs de soutiens proviennent soit des opérateurs de l'État (ADEME) dans les études amonts, soit de subventions à la création des unités de production par le biais de fonds dédiés (FEDER, CPER ...), d'appel d'offres spécifiques ou encore par des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les collectivités.

## ***Les partenaires***

Tous les acteurs de l'État en région (DREAL, DDTM, DRAAF...) et ses opérateurs (ADEME ...) ont un rôle à jouer dans le développement des EnR et travaillent de concert avec les acteurs régionaux (CTC) avec l'appui d'entités techniques (Université, Météo France ...)



# Atelier de connaissances C

## La rénovation énergétique du parc bâti

### **Présentations de(s) intervenant(s)-animateur(s)**

Virginie Bollini, ingénieur énergie, en charge de la rénovation énergétique du bâtiment et coordinateur des PRIS EIE et des plate-formes locales de la rénovation énergétique à l'**ADEME DR Corse** [virginie.bollini@ademe.fr](mailto:virginie.bollini@ademe.fr) - 04 95 10 57 60

Thomas BELO, chargé de mission habitat privé et filières vertes de la construction. Coordonnateur ANAH régional à la **DREAL**. Assure le suivi et le portage de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte dans le bâtiment pour la Corse. Effectue une mission d'appui aux filières vertes dans la construction en particulier celles en pierres sèches [thomas.belo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.belo@developpement-durable.gouv.fr) - 04 95 51 79 33

### **Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique**

Au niveau national, les bâtiments représentent le 1<sup>er</sup> poste de consommation énergétique avec une part de 44 % et sont responsables d'environ 20 % des émissions de Gaz-à-Effet de Serre (ADEME, 2013). Les 2/3 de ces consommations sont dues au parc de logement résidentiel qui affiche une consommation moyenne très élevée de 180 kWh/m<sup>2</sup>/an à comparer au 50kWh/m<sup>2</sup>/an des bâtiments neufs.

Si le bâtiment n'est pas le 1<sup>er</sup> secteur de consommation d'énergie en Corse, il représente tout de même 40 % de l'énergie consommée (SRCAE) dont, là encore, les 2/3 pour le parc de logement résidentiel. À noter, que près de la moitié des logements sont chauffés au tout électrique (contre 1/4 au niveau national) et, le réchauffement climatique faisant, l'usage de la climatisation renforce la consommation énergétique sur l'île.

Cette consommation, le coût de l'énergie et les faibles revenus expliquent l'importance de la précarité énergétique sur l'île. L'étude effectuée par la CTC en 2013 estime que près de 15 % de la population a des difficultés financières ou techniques pour chauffer correctement son logement.

### **1. LOI**

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 22 juillet 2015, renforce le cadre législatif autour de la consommation énergétique des bâtiments. Parmi les objectifs de la loi nous trouvons, notamment, celui d'accélérer la rénovation énergétique de logements avec un objectif de 500 000 rénovations lourdes par an avec une priorité au traitement de la précarité énergétique

### **2. PLANIFICATION - Schéma ou programmation ou plan Régional, Plans d'actions ...**

La Corse a adopté son Plan Pluriannuel de l'Énergie, déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie, qui fixe les moyens d'arriver aux objectifs fixés par ce dernier. Dans le cas des bâtiments, il est prévu d'effectuer 3000 rénovations énergétiques lourdes par an à l'horizon 2018 afin d'arriver à l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse en 2050.

Au niveau national, le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, mis en place en 2013, a donné de nouveaux moyens pour développer cette mission.

### **3. MOYENS**

#### ***Les outils financiers***

De nombreux outils financiers existent pour l'ensemble des particuliers (Eco-PTZ, Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, aides Agir Plus EDF/CTC) mais aussi des outils spécifiques pour les personnes en situation de précarité énergétique. Dans ce cadre, les aides de l'ANAH permettent de financer jusqu'à 100 % des projets de rénovation lorsqu'elles sont couplées avec des aides de collectivités territoriales pour des propriétaires très modestes.

Des aides financières à l'attention des collectivités et des entreprises existent pour les aider à rénover leurs patrimoines bâtis : Agir Plus (EDF/CTC), FEDER (CTC) avec avis ADEME, PRODEME (CTC/ADEME).

La CTC a mis en place un nouvel outil, ORELI (Outil pour la Rénovation Énergétique des Logements Individuels). Cet outil permettra, à travers des financements d'études et de travaux, de créer de la connaissance technique sur les rénovations énergétiques en Corse.

#### ***Les ressources humaines dans les services de l'État***

Les DDTM sont les deux délégations territoriales de l'ANAH en Corse. À ce titre, elles suivent les politiques de rénovation de l'habitat et instruisent les dossiers de subvention ANAH. La DREAL est la délégation régionale de l'ANAH. Elle répartit les moyens entre les territoires et assurent le portage et le suivi des politiques en matières de rénovation énergétique. Les DDTM et DREAL ont une mission partagée sur le portage de la qualité de la construction sur le territoire.

En plus de ces missions d'accompagnement financier, l'ADEME anime et coordonne le réseau EIE de Corse (5 EIE basés à Ajaccio, Bastia, Corté, Ile-Rousse et Porto-Vecchio), assure le suivi des plate-formes locales de la rénovation mais aussi une mission de mobilisation des professionnels autour de la qualification Reconnu Garant de l'Environnement et des groupements d'entreprises.

### **4. AUTRES ACTEURS**

ADIL 2A / 2B ; Plate-formes de la rénovation énergétique de la CAPA et du Pays de Balagne ; Caisse de dépôt et consignation ; CAPEB / FFBTP / CMA / CCI ; Legnu Vivu ; CTC / AAUC ; les opérateurs de l'ANAH ; CEREC ; EDF

#### ***Réussites et limites***

Malgré d'importants fonds investis, la dynamique est faible en Corse. La mobilisation récente des acteurs publics de plus en plus importante et un gros travail de coordination qui s'effectue à travers des projets concrets, type ORELI, devrait néanmoins permettre de créer une dynamique.

Il reste des difficultés à résoudre pour les ménages comme financer le reste à charge des projets, trouver des entreprises qualifiées (peu d'entreprises RGE), avancer les frais ou encore faciliter le montage des dossiers de subventions. La qualité des devis pour les demandes de subventions ou encore la faible mobilisation des banques pour avancer les frais sont aussi des freins identifiés à la généralisation de la rénovation énergétique.

Enfin, il est nécessaire de ne pas s'arrêter à la simple rénovation énergétique, mais de penser globalement à la vie du bâtiment en utilisant des matériaux bio-sourcés pour ne pas épuiser les ressources du territoire.

# **Atelier de connaissances D**

## **La prise en compte du changement climatique dans les documents d'urbanisme**

### ***Présentations de(s) intervenant(s)-animateur(s)***

Lætitia MARCHAL, chef du service aménagement habitat (SAH) de la DDTM de la Haute-Corse.  
[laetitia.marchal@haute-corse.gouv.fr](mailto:laetitia.marchal@haute-corse.gouv.fr) - 04 95 32 97 33

Alexandra SANTONI, responsable de l'unité aménagement au sein du SAH de la DDTM de la Haute-Corse. [alexandra.santoni@haute-corse.gouv.fr](mailto:alexandra.santoni@haute-corse.gouv.fr) - 04 95 32 97 43

Morgane BOUVAROT, chargée de mission aménagement à la DREAL Corse.  
[morgane.bouvarot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:morgane.bouvarot@developpement-durable.gouv.fr) - 04 95 51 79 34

### ***Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique***

Comme sur l'ensemble du territoire national, en Corse, les enjeux principaux tenant à la prise en compte du changement climatique dans les documents d'urbanisme sont :

- lutter contre l'étalement urbain, le mitage ;
- préserver la biodiversité, les espaces naturels et agricoles ;
- lutter contre la précarité énergétique ;
- développer et améliorer les transports collectifs, réduire et optimiser le transport routier et développer le report modal.

### ***1. LOI***

Les dispositions relatives à la prise en compte du changement climatique dans les documents d'urbanisme, intégrées au code de l'urbanisme, sont issues des lois Grenelle 1 et 2 (Grenelle 1 : loi de programmation du 03/08/2009 et Grenelle 2 : loi portant engagement national pour l'environnement du 12/07/2010).

### ***2. PLANIFICATION - Schéma ou programmation ou plan Régional, Plans d'actions ...***

Différents documents intégrant les problématiques du changement climatique servent de base au travail d'intégration desdites problématiques par les documents d'urbanisme,

#### ***soit que les documents d'urbanisme doivent leur être compatible :***

- PADDUC dont la Trame Verte et Bleue,
- SDAGE

#### ***soit que les documents d'urbanisme doivent les prendre en compte :***

- PADDUC : SRCE, PCET (en cours d'élaboration).

#### ***soit que les documents d'urbanisme doivent y faire référence :***

- SRCAE ;

A noter que les différents Atlas (atlas des zones inondables, atlas des zones submersibles), sont autant de documents, avec les PPR, pouvant être approuvés, qui permettent un développement durable avec une prise en compte des risques naturels.

### **3. MOYENS**

#### **Les leviers :**

Les SCoT et les PLU pouvant intervenir sur :

- l'intensité urbaine (densité et mixité)
- l'accès au transport en commun et aux modes doux
- les performances énergétiques des bâtiments
- la production d'énergie renouvelable et les réseaux collectifs
- la protection des espaces nécessaires au maintien ou à la remise en état de la biodiversité
- la modération de la consommation de l'espace agricole, naturel et forestier.

#### **Les outils financiers (CPER, Fonds européens...)**

L'ADEME a développé un outil de Pré-diagnostic de l'impact du changement climatique sur un territoire, baptisé « Impact Climat ». L'outil est mis à disposition des collectivités par les directions régionales de l'ADEME.

#### **Les ressources humaines, avec le QUI fait QUOI dans les services de l'État (sens large)**

DDTM 2A et 2B : Services aménagement, risques, eau, biodiversité.

DREAL : Mission aménagement, Mission intégration et évaluation environnementale

ADEME

### **4. AUTRES ACTEURS**

CTC : AAUC, OEC

Chambres départementale et régionales d'Agriculture

INAO

Agence de l'eau.

#### **Réussites et limites**

Les PLU et SCoT restent très marqués par les priorités thématiques issues de la Solidarité et Renouvellement Urbain dite SRU de 2000. Les thématiques notamment relatives à l'énergie et au climat issues du Grenelle de l'environnement n'émergent que lentement. Cela s'explique principalement par des difficultés pour les collectivités à se projeter à long terme, mais aussi du fait de la négation des risques et du scepticisme quant au risque réel auquel est exposé le territoire.

De plus, l'absence de cadre législatif plus contraignant fait que ces dispositions ne sont pas ressenties comme opposables.

En outre, il y a certainement une absence de compétences techniques : absence de connaissance du sujet, absence de données locales et de méthodes pour traiter le sujet localement.

Enfin, il y a une tendance à considérer le sujet comme marginal, compte tenu du niveau de menace perçu sur le territoire.

# Atelier de connaissances E

## La commande publique :

### un levier pour la politique de lutte contre le réchauffement climatique

#### Présentation de l'intervenante

Magali CLÉRET, responsable de l'unité financière de la DREAL Corse - expérience de 8 ans en commande publique en Outre-Mer (Responsable des marchés publics, chargée d'opération en constructions publiques, acheteuse publique) [magali.cleret@developpement-durable.gouv.fr](mailto:magali.cleret@developpement-durable.gouv.fr) - 04 95 50 99 65,

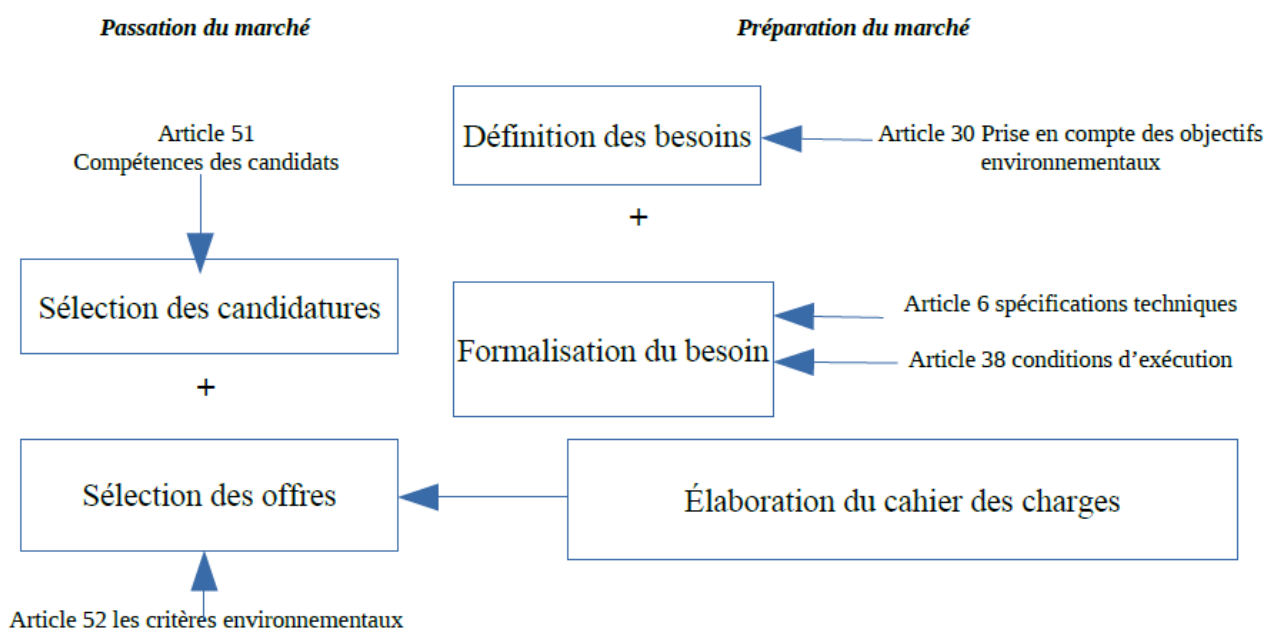
#### Les enjeux en Corse

Par son parc automobile, immobilier, ses agents et ses activités quotidiennes, les services de l'État contribuent aux consommations d'énergies, d'eau, de papier, d'alimentation, aux émissions de dioxyde de carbone ou à la production de déchets sur le territoire corse. Les achats constituent une modalité d'action parmi l'ensemble des leviers des politiques publiques de lutte contre le changement climatique. Les ministères doivent être exemplaires afin que tous les acteurs se sentent encouragés à s'engager, à leur échelle, dans une démarche analogue. Avec 15 milliards d'euros par an, soit 10 % du PIB (produit intérieur brut), la commande publique pèse d'un poids certain pour faire entrer les administrations de l'État dans une attitude de responsabilité environnementale. Ainsi, faire le lien entre marchés publics et changement climatique représente l'opportunité de concilier réduction des gaz à effet de serre (GES) et le développement économique corse et constitue un élément de la transition écologique et énergétique du territoire.

#### Pourquoi intégrer les aspects environnementaux dans les achats publics ?

##### 1. UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application du 25 mars 2016



## **2. DES IMPACTS FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES**

Pour les services de l'État :

- Efficience budgétaire :
- par la réduction des factures et des coûts de fonctionnement
- par une meilleure définition du besoin
- Diminution des frais de gestion liés aux déchets

Pour la Corse : levier pour favoriser son développement économique de filières à fort potentiel de croissance d'emplois non-délocalisables

## **3. UN CADRE FAVORABLE : LE DISPOSITIF « ÉTAT EXEMPLAIRE »**

- Depuis 2008, une circulaire dite « État exemplaire » fixe les objectifs de l'État en matière d'éco-exemplarité.
- Le Gouvernement a adopté le 4 février 2015 en conseil des ministres la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020. L'un de ses éléments est le PAE (plan administration exemplaire) avec son axe 5 « mobiliser les acteurs à toutes les échelles ».
- Le Premier ministre a, par son instruction n°5769/SG du 17 février 2015, demandé à chaque ministère de préparer un plan ministériel Administration exemplaire (PMAE) pour la période 2015-2020.

## **4. QUEL ACCOMPAGNEMENT DANS LA DÉMARCHE ?**

### **Au niveau local :**

- Le responsable « marchés publics » du service déconcentré
- La plate-forme régionale des achats à la préfecture de Corse (M. Lebon)

### **Au niveau national :**

- Le service acheteur du ministère dont dépend le service déconcentré
- Le portail de l'économie et des finances :
  - La direction des affaires juridiques <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>
  - La direction des achats de l'état : <http://www.economie.gouv.fr/dae>

## **5. LES PARTENAIRES**

- ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
- Les chambres consulaires (connaissance du marché local)

## **Comment les marchés publics sont mobilisés par les services de l'État pour lutter contre le réchauffement climatique ?**

La réforme du code des marchés publics en 2016 fait une large place aux caractéristiques environnementales. Les conséquences de l'introduction des principes écologiques ne sauraient être sous-estimées au regard des principes fondamentaux du droit des marchés publics (liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et transparence des procédures de passation des marchés publics).

Les acheteurs publics doivent penser « climat » lorsqu'ils définissent leurs besoins et les conditions d'exécution de leur achat. Cela implique notamment de planifier et de hiérarchiser ses achats mais également de mieux connaître les solutions techniques et l'offre concurrentielle disponibles sur le marché.

# Atelier de connaissances F

## Éducation/Formation à l'environnement

### **Présentations de(s) intervenant(s)-animateur(s)**

Mélanie DEMINATI-VALIANI, inspectrice de la Jeunesse et des Sports, Chef du service Politique de la Ville à la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse du sud (DDCSPP 2A) - [melanie.deminati-valiani@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:melanie.deminati-valiani@corse-du-sud.gouv.fr) – 04 95 50 39 59

Dominique PIVRON, en charge des projets éducatifs territoriaux (PEDT), Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, au Service Politique de la ville, jeunesse et sports de la DDCSPP2A [dominique.pivron@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:dominique.pivron@corse-du-sud.gouv.fr) - 04 95 50 55 52

### **Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique**

Éducation à l'environnement des enfants et des jeunes

### **Présentation des dispositifs existants (à supprimer ou à compléter selon pertinence)**

#### **1. Loi et Réglementation**

Cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (CASF)

Service civique (ex : ambassadeurs du tri)

#### **2. PLANIFICATION - Schéma ou programmation ou plan Régional, Plans d'actions ...**

Plan d'accompagnement des accueils collectifs de mineurs (ACM), notamment des projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Plan de développement du service civique

#### **3. MOYENS**

##### **Les outils financiers**

Service civique : coût pour l'accueil d'un jeune pendant 8 mois

pour une collectivité = 800€

pour une association = 0€

Outil financier pour les ACM indirect (éventuellement CAF ou fonds de soutien des PEDT)

##### **Les ressources humaines (services de l'État)**

Conseillers jeunesse

Lien avec l'Éducation nationale

Lien avec la DRJSCS (formations)

Lien avec la DREAL (Éducation à l'environnement tous publics)

#### **4. AUTRES ACTEURS**

Collectivités/ associations organisatrices des accueils de loisirs

Collectivités / associations accueillant des jeunes en service civique

Organismes de formation dans le champ de l'éducation populaire (CEMEA, FALEP, A Rinascità)

### **Réussites et limites**

Mobilisation des organismes de formation

Mobilisation des collectivités sur ce sujet

Thème porteur dans notre région

# **Atelier de connaissances G**

## **La Gestion de la ressource en eau : conflits d'usage en période de sécheresse**

### ***Présentations de l'intervenante***

Maëlys RENAUT, Responsable de l'unité Eau au sein du service eau-biodiversité forêt de la DDTM 2B depuis 6 ans. Auparavant, responsable d'une unité d'ingénierie public (eau potable et assainissement) à la DDAF 2B.

Formation d'ingénieur en hydraulique et génie de l'environnement (ENGEES). Bref, passionnée de la gestion de l'eau depuis 12 ans et de la Corse depuis 9 ans.

[maelys.renaut@haute-corse.gouv.fr](mailto:maelys.renaut@haute-corse.gouv.fr) - 04-95-32-97-60/06-22-29-19

### ***Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique***

Comme présenté dans « Plantons le décor », la Corse est soumise depuis plus de 10 ans à des périodes de sécheresse sévères. Les usages impactés par ces situations sont multiples et très stratégiques :

- Comment assurer l'alimentation en eau potable (**AEP**) de la population estivale, dans des conditions sanitaires satisfaisantes ?
- L'**irrigation agricole** est organisée et assurée par l'OEHC dans les secteurs stratégiques, comment ne pas compromettre la vie du bétail et la productivité des cultures ?
- La production d'**hydroélectricité** : comment ne pas fragiliser l'équilibre énergétique de l'île dans une période de forte consommation électrique ?
- Et enfin, comment ne pas sacrifier les **milieux aquatiques** qui faute de débit réservé attributaire, sont voués à des dégradations irréversibles ?

### ***Présentation des dispositifs existants***

#### **1. OBLIGATION/INTERDICTION (Loi, Réglementation, Codes)**

- *hiérarchisation des enjeux L211-1CE*
- *autorisation de prélèvements – Art R214-1 et suivants CE*
- *obligation de débit réservé L214-18 CE. Régime général (1/10 module) et régime réservé. Débit minimum biologique*
- *restrictions d'usage L211-3 CE*

#### **2. PLANIFICATION - Schéma ou programmation ou plan Régional, Plans d'actions ...**

- SDAGE de Corse 2016-2021
- Projet arrêté cadre sécheresse

#### **3. MOYENS**

- *Concertation et arbitrage au sein du comité de suivi hydrique (« comité sécheresse »)*

#### ***Les outils financiers (CPER, Fonds européens...)***

- PDRC (Plan de développement rural de la Corse ou FEADER )
- Xième programme Agence de l'Eau



## **Les ressources humaines de l'État**

- DDTM-Unité Eau : police de l'eau et réglementation des suages
- DREAL : suivi hydrométrie et police des barrages concédés
- ARS : AEP
- BRGM : expertise ressources en eau souterraines
- Préfecture SIDPC : gestion de crise
- ONEMA : expertise milieux aquatique et police

## **4. AUTRES ACTEURS**

- Chambres d'agriculture et syndicats d'agriculteurs
- EDF
- OEHC
- ODARC
- Association des maires

## **Réussites et limites**

*Arbitrage souvent en défaveur des milieux aquatique.*

*Nécessité d'une anticipation forte dans la gestion des réserves et de compromis partagés par tous les usagers.*

# Atelier de connaissances H

## Les écosystèmes, solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

### Présentation des intervenantes

Virginie VINCENTI, Chargée de mission Natura 2000 à la DREAL

04.95.51.79.81 - [virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr](mailto:virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr)

Élodie TEXIER-PAUTON, Chargée de mission Nature et transition écologique à la DREAL

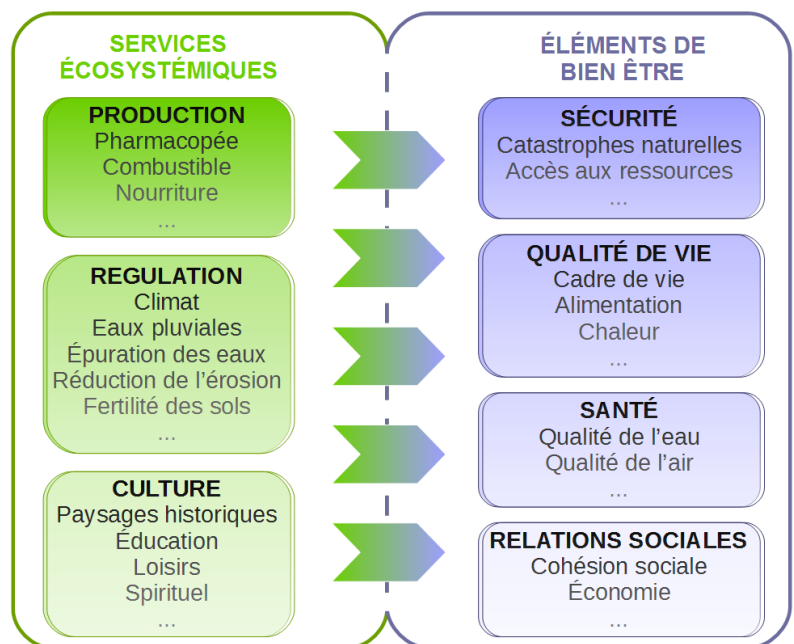
04.95.51.79.74 - [elodie.texier-pauton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elodie.texier-pauton@developpement-durable.gouv.fr)

### Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique

- La fragilité de la Biodiversité de la Corse face au changement climatique : contexte d'insularité, originalité de sa couverture végétale (fort taux d'endémisme), réseau hydrographique très dense.
- Soumise à de multiples pressions : destruction d'habitats, surfréquentation, espèces invasives, risque incendie...
- Les services rendus par la Biodiversité : à faire connaître et s'appuyer sur eux comme solution pour atténuer ou s'adapter au changement climatique

### Quelques illustrations:

- le potentiel insulaire de ressource en bois pour remplacer les énergies fossiles (chauffage) et comme matériau local.
- l'utilité des zones humides face aux risques inondation et sécheresse (agit comme une éponge), à l'érosion des sols (pentes), réalimentation des nappes (diminue le ruissellement), augmentation de la productivité (pêche...) ...
- La nature en ville : développer les techniques de génie écologique (exemple des bassins de rétention de la Madonuccia ) et l'agro-écologie.



### Présentation des dispositifs existants

#### 1. OBLIGATION/INTERDICTION (Loi, Réglementation, Codes)

##### 1.a PLANIFICATION

Le PADDUC / les PLU et La Trame Verte et Bleue (TVB) ou Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE):

Le changement climatique conduira à des déplacements d'espèces, à leur adaptation au changement climatique ou à leur disparition. La trame verte et bleue délimite des réservoirs, riches en Biodiversité (Réserves naturelles, Natura 2000 en tant que Réseau européen, cohérence à grande échelle) et des corridors écologiques à préserver et/ou à restaurer pour faciliter les déplacements. Le changement climatique doit également être intégré dans l'élaboration des TVB des PLU, en lien avec d'autres politiques publique : nature en ville, gestion des risques...

## **1.b REGLEMENTATION**

La Réglementation relative aux espèces protégées : Il est interdit de détruire ou de prélever les espèces protégées sauf dérogation. Ces interdictions peuvent avoir des effets protecteurs, on parle d'espèces parapluie (*l'exemple des posidonies vivantes et mortes, leur maintien permet de limiter l'érosion des côtes ou de la Tortue d'Hermann vis-à-vis des terres agricoles*).

Le dispositif d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 : un outil pour anticiper et prévenir les atteintes au réseau européen Natura 2000

## **2. MOYENS**

### **Les outils financiers**

- CPER et FEDER 2014-2020: prévoient de privilégier les projets d'ingénierie écologique et les dispositifs innovants, notamment pour la gestion des risques
- PDRC/FEADER et CPER : des aides à la restauration des continuités écologiques et de la TVB, les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC, avec une nuance).

### **Les ressources humaines,**

- Avis, conseil, accompagnement, formation des porteurs de projets, des collectivités et des services instructeurs (DDTM et DREAL)
- Instruction des demandes de dérogations d'espèces protégées, préservation des zones humides (DREAL)
- Mise en œuvre des politiques publiques relatives à Natura 2000 : animation et gestion des sites, évaluation des incidences. (DDTM et DREAL)
- Police de l'environnement : ONEMA, ONCFS, DDTM, DREAL, Gendarmerie
- Gestionnaire : ONF, Conservatoire du littoral
- Accompagnement de la CTC/Office de l'environnement de la Corse (OEC) pour l'élaboration et la mise en œuvre de la TVB (DREAL)

## **3. AUTRES ACTEURS**

- CTC/OEC : TVB/SRCE/PADDUC, Natura 2000, Réserves naturelles et Zones Humides et Conservatoire Botanique National de Corse
- Conseils départementaux : compétence pour la gestion des espaces naturels sensibles
- Parc naturel régional de Corse
- Communes dont celles qui réalisent/mettent à jour leur PLU / SCOT
- Associations : Conservatoire des espaces naturels de Corse CENC, Centre permanents d'initiatives pour l'environnement - CPIE, Association pour les Chiroptères de Corse... (actions de gestion et de sensibilisation, travaux,...)

### **Réussites et limites**

- *Effet de levier du CPER et de ses éco-conditionnalités*
- *Politique TVB encore nouvelle*
- *Enjeu de sensibilisation des aménageurs (collectivités, porteurs de projets privés) et faire émerger des porteurs de projets innovants (génie écologique).*
- *Fonds européens dépendant de la Région, MAEC sous exploitées?*

# Atelier de connaissances I

## Changement climatique et risques naturels en Corse

### Présentation de l'intervenant

**Pascal VARDON, directeur DDTM de Haute-Corse** - pascal.vardon@haute-corse.gouv.fr

Les modèles du GIEC fournissent des faisceaux de *scenarii* décrivant des évolutions de la température, de la pluviométrie et de sa répartition, de la montée du niveau moyen de la mer. Ces modèles sont planétaires, continentaux, parfois à l'échelle de pays ou de grandes régions. Les prévisions n'existent pas, il ne s'agit que de *scenarii*, un champ des possibles. A l'échelle de la Corse, il n'est pas aisé de préciser ce qui pourrait se passer. Les grands axes d'évolution à l'horizon 2100 sont néanmoins une hausse des températures (plus de 2°C), une baisse des précipitations neigeuses, une baisse de l'humidité des sols, une montée du niveau moyen de la mer (40 cm ou plus), une plus grande fréquence des événements pluviométriques intenses, mais aussi des sécheresses prolongées, y compris en hiver ou printemps, des fréquences augmentées également des tempêtes de vent de très forte intensité.

Scénari catastrophes, ou juste le prolongement et l'accentuation de ce qu'on observe déjà ? Car la prise en compte des changements climatiques pose aussi la question de l'adaptation à des risques naturels déjà observés. Sommes-nous d'ores et déjà, en l'état actuel des événements naturels observés, capables d'en prévenir les effets ? Qu'en sera-t-il dans quelques décennies. Les services de l'État, au nom de la sécurité des habitants de Corse, mais aussi au nom de la capacité à poursuivre le développement économique, humain et culturel de cette île, doivent se poser ces questions, dans la droite ligne de celles évoquées à Paris en décembre 2015 à la COP21, à l'échelle de la planète.

Quelles sont les manifestations attendues du changement climatique en matière de risques naturels ?

- augmentation des fréquences de phénomènes extrêmes
- sécheresses estivales mais aussi hivernales
- pluviométrie intense
- concomitance d'événements dangereux, *par exemple, pluies intenses excessives sur un même bassin versant, crues littorales avec niveau aval marin élevé, pluies intenses sur bassins versants incendiés avec accélération du ruissellement*
- des nouvelles données à prendre en compte, *par exemple : crues supérieures à la centennale, niveaux marins relevés 2,40 m*
- une biomasse combustible augmentée

### Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique

- des enjeux nouveaux en zones désormais considérées comme « à risques » (ex : élargissement des zones submersibles sur des territoires habités de longue date)
- des logiques de défense contre l'aléa, potentiellement dangereuses car faussement sécurisantes
- des logiques de retrait, sans doute à promouvoir dans certains cas si elles s'avèrent socialement et politiquement acceptables - ex : érosion littorale en plaine orientale
- des enjeux humains (concentration de population sur la zone littorale, aux embouchures de fleuves)
- des enjeux économiques : urbanisme, zones d'activités, infrastructure à vocation touristique
- la nécessité d'une adaptation et d'un développement de capacité de résilience des territoires
  - Adaptation : vis-à-vis des enjeux humains à protéger : prévention du risque
  - Résilience des territoires : se mettre en situation de réagir après les événements pour revenir à un fonctionnement normal des territoires. *Par exemple, travaux post crues, rétablissements des réseaux, désenclavement des zones isolées après crue*

## **Présentation des dispositifs existants**

### **1. OBLIGATION/INTERDICTION - Loi/Réglementation Codes**

Éviter d'augmenter la vulnérabilité par l'ajout d'enjeux humains nouveaux dans les zones à risques aujourd'hui connues ou risquant de le devenir.

Les outils sont le code de l'urbanisme (art. R-111.2), le code de l'urbanisme(PPR), mais aussi l'obligation d'information acquéreur-locataire.

### **2. PLANIFICATION - Schéma ou programmation ou plan Régional, Plans d'actions ...**

Au-delà du schéma directeur régional de prévention des risques naturels, les outils de prévention des risques naturels sont :

- le porter à connaissance des aléas, intégrant quand c'est possible les évolutions à long terme par exemple en matière de submersion marine, une surcote de 40 cm sur le niveau moyen de la mer à l'horizon 2100, en complément des effets déjà connus de la dépression atmosphérique ou des effets de la houle ou des vagues
- la réservation de zones inconstructibles soumises à des aléas forts à très forts des PPR, valant servitude d'urbanisme et s'imposant aux documents d'urbanisme
- la réduction de la vulnérabilité des constructions existantes, bâties en zone désormais considérées comme à risques
- la recherche de solutions techniques réduisant l'aléa ou permettant le développement humain, à des échelles de gouvernance adaptées, intercommunales (gouvernance des bassins versants, planification intercommunale, SCOT)

### **3. MOYENS**

#### **Les outils financiers (CPER, Fonds européens...)**

Les outils financiers sont essentiellement apportés par l'État, à travers le BOP181 et le Fonds Barnier. Les collectivités départementales et territoriale sont peu présentes en Corse en matière de financement des actions en faveur de la prévention des risques naturels.

Concernant la prévention des incendies de forêt, les financements disponibles sont ceux du Conservatoire à la Forêt méditerranéenne, gérés par le Préfet de zones. Ils visent le renforcement des moyens de lutte préventive et de protection contre les incendies de forêt

#### **Les ressources humaines**

Les services de l'État impliqués dans ces politiques sont :

- à l'échelle régionale : DREAF, DRAAF, Préfecture de Régional, DIRM
- à l'échelle départementale : DDTM, Préfecture de département/SIDPC

### **4. AUTRES ACTEURS**

- Collectivités pour les actions de prévention et l'aménagement du territoire,
- société civile pour le développement de la culture du risque

#### **Réussites et limites**

Les conditions de réussite sont la prise en compte des enjeux de long terme, tout en cherchant à concilier ceux du court terme (développement économique notamment), et l'évitement de situations irréversibles conduisant à l'impossibilité de défendre des sites très exposés.

Les limites sont dans la contrainte de travailler en univers incertain, nécessitant d'ajuster la connaissance des aléas au fil des événements naturels, et prendre du recul sur le résultat des modélisations théoriques, et en même temps de convaincre les décideurs d'appliquer un principe de précaution souvent décrié mais empreint de bon sens.

## Atelier de connaissances J

# La séquence Éviter, réduire, compenser, une démarche pour des projets intégrant les enjeux environnementaux

### Présentations de(s) intervenant(s)-animateur(s)

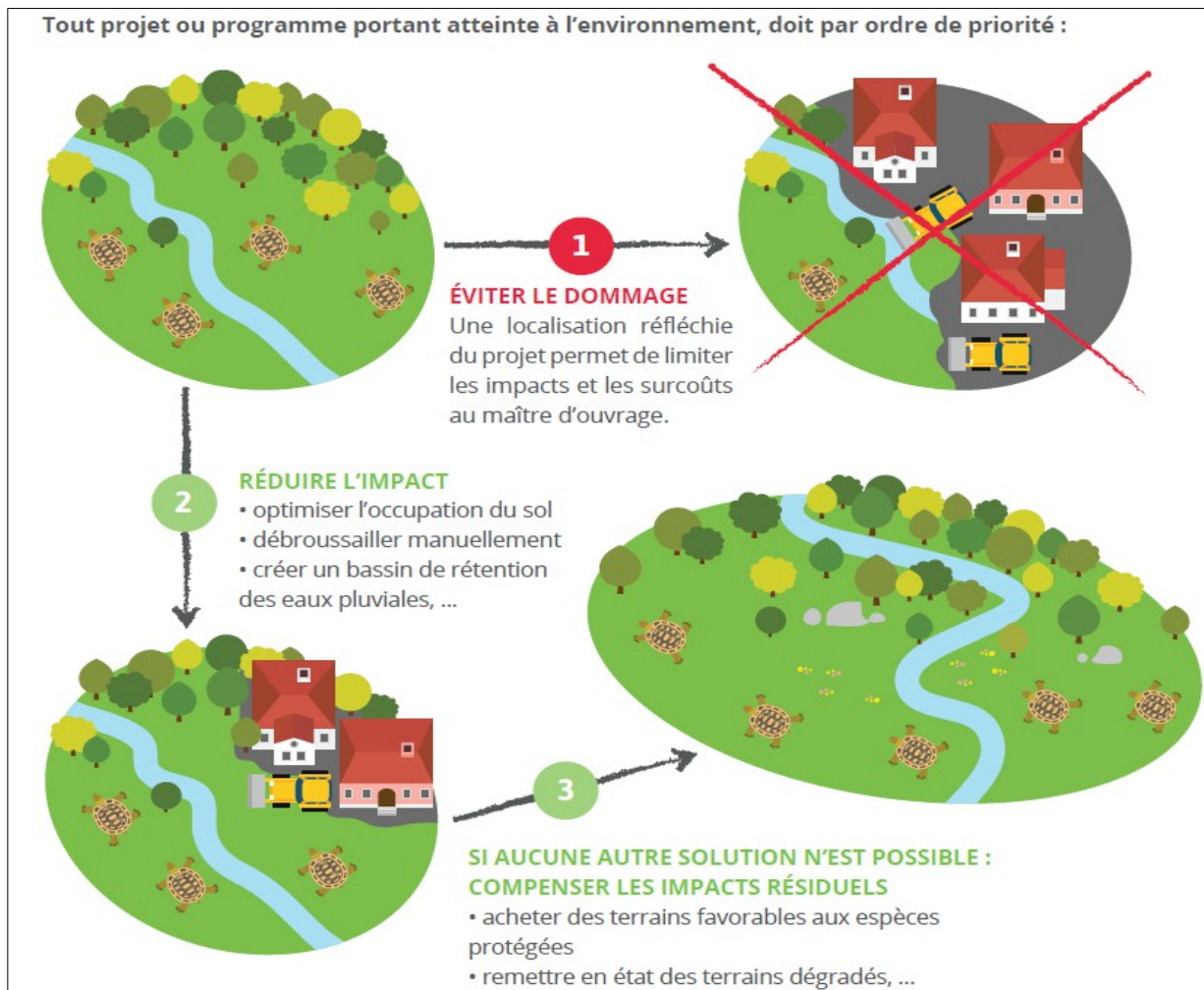
Brigitte Dubeuf est la Directrice régionale adjointe de la DREAL de Corse

### Les enjeux en Corse sur cette thématique, en lien avec le changement climatique :

La séquence ERC vise à Éviter, Réduire et Compenser (ERC) les impacts des projets sur l'environnement. Sa finalité est d'inciter les porteurs de projet à intégrer en amont, les objectifs de la transition écologique, en favorisant une gestion raisonnée de l'utilisation du foncier, de préservations des ressources, des paysages et de préserver les écosystèmes et leurs services.

Ainsi, chaque projet peut, dès la conception et sur la base de l'analyse de ses impacts potentiels sur l'environnement, être modifié pour limiter ses impacts :

- **ÉVITER** : ex : préférer les installations de panneaux solaire sur des toits ou des ombrières de parking à de la terre agricole ;
- **REDUIRE** : ex : diminuer le nombre de places de parking extérieures afin de réduire la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols, recycler ou ré-employer des matériaux inertes sur site pour éviter les déchets de BTP et la consommation de ressources...
- **COMPENSER** : souvent complexe et coûteuse pour le pétitionnaire, cette étape ne sera envisagée qu'en dernier recours et après avoir exclu toute autre possibilité.



**Une réelle prise en compte des dimensions Énergie/Climat** des projets et de leurs impacts (étalement urbain/mitage, ENR, prises en compte des risques, préservation des services écosystémiques...) est également (et désormais) attendue.

## **1. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

Codifiée aux articles L.122-3 et L.122-6 du code de l'environnement et L.121-11 du code de l'urbanisme), la séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement. Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de projets ou documents de planification dans le cadre des procédures administratives de leur autorisation (étude d'impacts, dossier loi sur l'eau, évaluation des incidences Natura 2000, dérogation espèces protégées...).

**Cette démarche est obligatoirement mise en œuvre pour :**

- 1- les projets soumis à étude d'impact (article 122-5 du code de l'environnement sur le contenu de l'étude d'impact)
- 2- les documents de programmation ou planification soumis à évaluation environnementale (R120-20-6 du Code de l'environnement) et ( L104-4 du Code de l'urbanisme)
- 3- les dérogations pour destruction d'espèces protégées (*Circulaire ; mais bientôt dans la Loi Biodiversité en cours d'élaboration*)

## **2. MOYENS**

**Les ressources humaines,**

- Mission Intégration et Évaluation Environnementale du Service SBEP/DREAL pour l'autorité environnementale
- Service SBEP/DREAL pour les Dérogations espèces protégées

**Les outils financiers** (CPER, Fonds européens...)

- Eco-conditionnalité du CPER (note paysages et déchets)

**D'autres outils :**

- La doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel, document destiné aux maîtres d'ouvrages, à leurs prestataires et aux services de l'État : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Doctrine\\_ERC.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Doctrine_ERC.pdf)
- La compensation par anticipation, prévue par la Loi Biodiversité (Article 2 et suivants)

### **Réussites et limites**

Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas, mettre en cause le projet.

**L'appropriation et la mise en œuvre de cette démarche ERC par les porteurs de projet et les services instructeurs est un préalable à des projets plus pertinents et moins impactants.**

## Une administration exemplaire...

### ... Pourquoi ?

Les projections des modèles climatiques indiquent que la température de surface de la Terre est susceptible d'augmenter de plusieurs degrés au cours de notre siècle, avec de forts enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques. En France, les secteurs « Bâtiment » et « Transport » représentent à eux seuls 75 % des consommations d'énergie et 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Ils présentent des potentiels d'économie importants, pas seulement chez soi, mais aussi à notre travail.



### ... Depuis quand ?

La circulaire interministérielle du 3 décembre 2008 demandait aux différents ministères d'atteindre certains objectifs – liés au développement durable – dans le fonctionnement des services : économies d'énergie, réduction des déplacements, achats responsables, clauses environnementales dans les marchés, ... Le Ministère de l'Ecologie décide d'être plus ambitieux et d'aller au-delà de ces objectifs : il établit son Plan Administration Exemplaire (PAE) en mars 2009 et demande à ses services déconcentrés de le mettre en œuvre. Ce premier plan couvre la période 2009-2013 et permet, au travers d'indicateurs, de voir l'évolution au cours des années.

### ... Et maintenant ?

Par instruction du 17 février 2015, le Premier Ministre a demandé à chaque ministère de préparer un Plan Ministériel Administration Exemplaire (PMAE) pour la période 2015-2020. Le Ministère de l'Ecologie a fait participer des agents de toutes les régions et a adopté son plan le 17 juillet 2015. Au plan mondial, l'Accord de Paris a été adopté par consensus par l'ensemble des parties lors de la COP21 en décembre 2015. Tout le monde est invité à se mobiliser !



### ... Et concrètement, au quotidien ?

Beaucoup de « petites » actions qui, mises bout à bout, permettent de vérifier la valeur de ce proverbe : « *Plusieurs peu font beaucoup* »

**Les petites actions de chacun peuvent contribuer à atteindre de grands résultats !**

Sur le site de l'ADEME : **Être écocitoyen au bureau**

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-etre-ecocitoyen-au-bureau.pdf>



## ADEME exemplaire - Bilan de 8 années d'actions de la DR Corse

### • Électricité

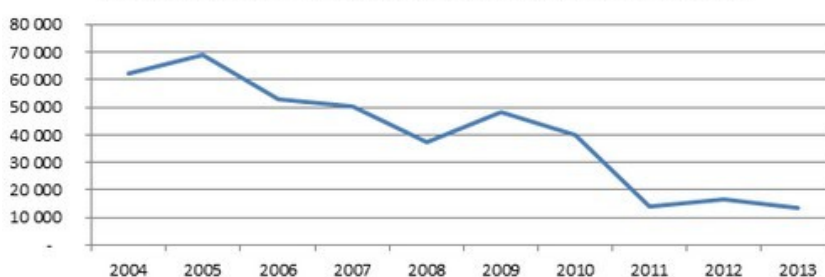
#### **Bénéfice environnemental :**

depuis 2006, - 70 % de consommation d'électricité, soit en cumulé, 45 000 kWh économisés (environ 10 Tep ou consommation 4 maisons individuelles).

**Économie engendrée :** en cumulé, 5 500 € depuis 2006 (environ 500 € /agent).

Suite à un diagnostic énergétique, la mise en place de pompes à chaleur, de stores extérieurs, de lampes basse consommation et les évolutions des comportements ont permis ces résultats.

Consommation totale d'électricité en kWh/an



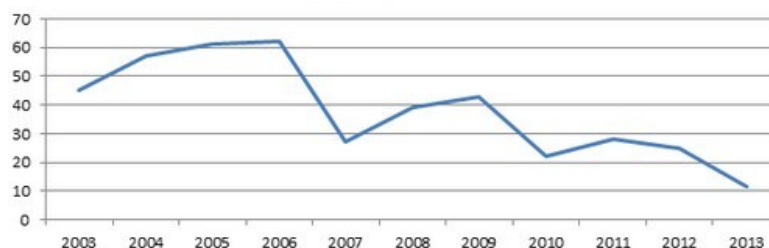
### • Consommation papier

#### **Bénéfice environnemental :**

depuis 2006, - 55 % de quantité de papier consommé, soit en cumulé, 350 kg de papier blanc économisés (environ 140 ramettes).

**Notre consommation de papier annuelle : 11,4 kg/agent**

Quantité de papier blanc consommé (kg/agent.an)



**Économie engendrée :** en cumulé environ 400 € depuis 2004 (environ 35 €/agent). Des gestes simples ont permis cette diminution importante de papier comme par exemple l'impression recto verso ou la numérisation.

### • Déchets

**Bénéfice environnemental :** depuis 2006, - 48 % de production de déchets.

La baisse s'explique principalement par une diminution de notre consommation de papier.

### • Transports

**Bénéfice environnemental :** depuis 2006, - 40 % de km parcourus (avion + véhicules) soit 66 000 km.

**Économie engendrée :** en cumulé environ 10 000 € depuis 2006.

Le covoiturage, les visioconférences et le regroupement de réunions ont favorisé la réduction des déplacements.

### • Coûts fonctionnement

+ 8 % depuis 2010 : ce chiffre témoigne de la maîtrise des coûts de fonctionnement, En effet, sans amélioration de notre performance environnementale, l'augmentation aurait été de + 43 %.

## L'exemple de la DREAL Corse

Le Plan Administration Exemple de la DREAL Corse a été validé en 2010 ; il décline les thèmes nationaux au niveau local. La fin de la période 2009-2013 a été l'occasion de faire un bilan :



90 % des imprimantes individuelles  
ont été remplacées par des copieurs en réseau



Environ 1 tonne de papier économisée par an



Consommation d'énergie réduite  
de près de 40 % sur la période 2009-2013



Organisation de formations à l'éco-conduite



Diminution de 33 % du nombre  
de déplacements en avion sur le Continent



Achat de 2 grands écrans pour  
développer la visio-conférence



Évacuation du papier stocké pour être recyclé



Intégration de critères environnementaux  
dans le marché de nettoyage

## Les participants

Prénom	NOM	Structure
Lizza	AGGOUNE	DDTM 2B
Patrick	ALIMI	DDTM 2A
Helène	ANTONINI	DREAL
Jean-Nicolas	ANTONIOTTI	DDTM2A
Marie-Ange	ARNAUD-SUSINI	Direction régionale des droits des femmes et l'égalité
Marc	AUDIBERT	DDTM 2A
Martine	AUDIBERT	DDTM 2A
Caroline	BARDI	SRET
Thomas	BELO	SLADD
Virginie	BOLLINI	ADEME DR CORSE
Nathalie	BOUETTE	DDTM 2A
Nicolas	BOURGEOIS	EPLFPA Borgo
Morgane	BOUVAROT	DREAL
Cédric	BOUYRIE	DDTM 2A
Patricia	BOYER	DRJSCS
Sophie	BURG	ARS
Daniel	CAMBON	ONF
Vanina	CANAVELLI	DDTM 2A
Bernard	CAPELLI	Académie - Rectorat
François	CASANOVA	ARS
François	CASASOPRANA	DRAAF
Dolorès	CASTEL	DREAL
Isabelle	CHARDONNET-BARRY	DREAL
Daniel	CHARGROS	DREAL
Loïc	CHEOUX-DAMAS	DRAAF
Isabelle	CLEMENCEAU	DREAL
Magali	CLERET	DREAL
Jean-François	CREUX	DDTM 2A
Julie	DALLE	DREAL
Vincent	DAMERON	MAAF
Yves	DAREAU	DDCSPP 2A
Ghyslaine	DEGRAVE	DDTM 2A
Cécile	DELSOL	DRAAF
Mélanie	DEMINATI	DDCSPP 2A
Mathieu	DESINDE	DREAL
Emmanuel	DIDON	SGAC
Riyad	DJAFFAR	DIRM
Brigitte	DUBEUF	DREAL
Didier	DUPORT	DRJSCS
Emilia	ETIENNE	DRAAF
Daniel	FAUVRE	DREAL
Guillaume	FONTAINE	DDTM 2A
Philippe	FOURY	DRJSCS
Sébastien	GALLEYN	DRJSCS
Yvelise	GAUFFREAU	DREAL
Laetitia	GAYRAUD	SGAC
Eric	GENOUD	DDTM 2B
Eric	GIACHERO	DDTM 2A
Nadine	GONDAMOVO	DREAL
Thomas	GREJON	DDTM 2A
Florence	HAMANN	DRAAF
Pierre	HAVET	DDCSPP 2B
Paul	HETT	ONF

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>Structure</b>
Sonia	JENN	DIRM
Denis	JOVER	DDTM 2A
Camille	LAHOUBE	DDTM 2A
Grégory	LANGLOIS	DRAAF
Jean-Noël	LARRE	DDTM 2A
Laurent	LASNE	DDCSPP 2A
David	LE SOURNE	DREAL
Christophe	LEGRAND	ADEME DR CORSE
Christophe	LEMONNIER	DRJSCS
Nicolas	LOMELLINI	DREAL
Martine	MAHOUDEAU	SGAC
Nicolas	MAILLARD	DDTM2B
Laetitia	MARCHAL	DDTM 2B
Patrick	MARTIN	ONCFS
Sandra	MONTIEL	INSEE
Géraldine	MORILLON	DIRECCTE
Anne-Charlotte	MOULAI-CRAPON	DDTM 2A
Davia	MURATI	DREAL
Nicole	NOILHETAS	Académie - Rectorat
Gaëlle	NUYTTENS	DRJSCS
Thierry	OLIVE	DRJSCS
Philippe	OLLANDINI	DDTM2A
Antoine	ORSINI	Université de Corte
Magali	ORSSAUD	DDTM 2A
Blandine	OZCELEBI	DDTM 2A
Valérie	PAOLI	DRAC
Jacques	PARODI	DRAAF
Claude	PERRIN	DRAAF
Dominique	PIVRON	DDCSPP 2A
Olivier	POGGIONOVO	DDCSPP 2A
Pierre	PORTALIER	DREAL
Patrick	REBILLOUT	Météo France
Bernard	RECORBET	DREAL
Maélylys	RENAUT	DDTM 2B
Eliane	RISTORI	DRJSCS
Alexia	SANSONI	DDCSPP 2A
Alexandra	SANTONI	DDTM 2B
Dominique	SCHUFFENECKER	Préfecture 2B
François	SECONDI	DRAAF
Jean-Marc	SETA	DDTM 2A
Richard	SMITH	DDCSPP 2B
Noël	SPITZ	DRAAF MIP
Jacques	STEINER	DDTM 2A
Élodie	TEXIER-PAUTON	DREAL
Philippe	THOMAS	DRAAF
Fabrice	TORRE	DDTM 2B
Gabriel	TURQUET DE BEAUREGARD	ABF 2B
Stéphane	VACHET	DREAL – CEREC
Pierre-Loup	VALENCE	DREAL
Nicolas	VALFREY	DREAL
Pascal	VARDON	DDTM2B
Jean-Laurent	VELLUTINI	DRRT
Virginie	VINCENTI	DREAL

## Vos notes





## Compte à rebours Carbone

Années d'émissions de CO<sub>2</sub> encore « possibles » à partir de 2014 (sur la base des émissions actuelles) pour les différents budgets carbone attribués par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à des niveaux de réchauffement de +1,5°C, +2°C et +3°C.

©Carbonbrief

